



Logés à titre gracieux , on nous demande de partir..

Par **al1psg**, le **20/05/2011** à **11:40**

Bonjour, et merci par avance de votre réponse.
Voilà nous sommes logé à titre gracieux (en fait on paye un loyer au black principalement en espèces) depuis 4ans dans une maison appartenant aux parents de ma femme .
Aujourd'hui ils nous informe par téléphone qu'ils décident de nous mettre dehors (sous prétexte de vente) avec nos 3 enfants, exigent une clé de la maison , et que nous soyons partis pour la fin de l'année.
A savoir que nous avons effectué des travaux dans cette maison dont nous avons les factures comme le chauffage (9000€) , l'isolement , les fenêtres etc...
Quels sont nos droits et nos recours ?
Peut on exiger le remboursement des travaux avant de partir ? (car ils prétendent rembourser une fois la maison vendue, mais nous en doutons).
Que risque mes beaux parents ou nous si nous déclarons aux fisc cette situation ?
Nous sommes dans une impasse et ne savons plus comment faire pour nous reloger rapidement, de plus cette situation a un impact direct sur notre famille, nos enfants!
Merci de nous informez sur la situation.
Cordialement